

Pour le respect de l'acceptabilité sociale en matière de grands prédateurs

Rappelant depuis des années que prédateurs et pastoralisme sont foncièrement incompatibles et que la concertation est le moteur indispensable de la gestion des grands prédateurs, qu'il s'agisse de l'ours ou du loup,

Réaffirmant également leur attachement à la Convention de Berne qui stipule qu'aucune introduction ne peut avoir lieu sans être préalablement assuré de son acceptabilité sociale,

S'alarmant que les nouveaux plans nationaux d'actions, tant pour le loup que pour l'ours, ont été mis en œuvre autoritairement et dans des conditions de concertation préalables contestables (voire inadmissibles s'agissant de l'ours) qui ne satisfont aucune des parties,

Affirmant que les récentes réintroductions d'ours slovènes dans les Pyrénées relèvent du déni de démocratie et traduisent une perte de pouvoir alarmante des élus sur leur territoires,

L'Association nationale des élus de la montagne demande au gouvernement :

- D'entendre et de respecter la parole portée par les élus qui traduit l'intérêt général des populations locales qui a une légitimité à être prise en compte
- De rétablir une véritable concertation sur la question des prédateurs,
- De s'abstenir, s'agissant de l'ours, de toute nouvelle introduction tant que le dialogue n'est pas restauré afin de respecter l'obligation « d'acceptabilité sociale »,
- De mettre davantage à contribution les financements en provenance du ministère d'Etat de la Transition écologique et solidaire,
- De défendre au niveau de l'Union européenne une nouvelle approche en matière de grands prédateurs, avec une logique de régulation, afin de tenir compte des perturbations qu'ils génèrent sur le secteur de l'élevage montagnard, ainsi qu'une révision du classement de ces espèces au regard de la convention de Berne et des annexes de la directive habitats.